

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES ET DE LA SOLIDARITÉ

#### Arrêté du 27 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26 janvier 2007 relatif au prix de la vocation scientifique et technique des jeunes filles

NOR : MTSK0774698A

Le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité et la secrétaire d'Etat chargée de la solidarité,  
Vu le décret du 18 mai 2007 relatif à la composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2007-1000 du 31 mai 2007 relatif aux attributions du ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2007 relatif au prix de la vocation scientifique et technique des jeunes filles,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'article 3 de l'arrêté du 26 janvier 2007 susvisé est modifié comme suit :

« *Art. 3.* – Le nombre de prix attribués sur l'ensemble du territoire métropolitain et les départements et territoires d'outre-mer est fixé à 650. La répartition des prix entre les différentes régions figure en annexe au présent arrêté. »

**Art. 2.** – L'annexe de l'arrêté du 26 janvier 2007 susvisé indiquant la répartition régionale des prix, dont le nombre s'élevait à 600, est abrogée et remplacée par l'annexe du présent arrêté indiquant la répartition régionale des prix dont le nombre s'élève à 650.

**Art. 3.** – La chef du service des droits des femmes et de l'égalité du ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 2007.

Pour le ministre et par délégation :  
Pour la secrétaire d'Etat et par délégation :

*La chef du service  
des droits des femmes et de l'égalité,*

J. VOISIN

## A N N E X E

### PRIX DE LA VOCATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (RÉPARTITION RÉGIONALE)

RÉGIONS	NOMBRE de prix	CRÉDITS alloués (en euros)
Alsace .....	20	20 000
Aquitaine .....	28	28 000
Auvergne .....	17	17 000
Bourgogne .....	17	17 000
Bretagne .....	35	35 000
Centre .....	24	24 000
Champagne-Ardenne .....	16	16 000
Corse.....	8	8 000
Franche-Comté.....	17	17 000
Ile-de-France .....	88	88 000

RÉGIONS	NOMBRE de prix	CRÉDITS alloués (en euros)
Languedoc-Roussillon.....	21	21 000
Limousin.....	10	10 000
Lorraine.....	27	27 000
Midi-Pyrénées.....	29	29 000
Nord - Pas-de-Calais.....	46	46 000
Basse-Normandie.....	17	17 000
Haute-Normandie.....	18	18 000
Pays de la Loire.....	36	36 000
Picardie.....	22	22 000
Poitou-Charentes.....	18	18 000
Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	41	41 000
Rhône-Alpes.....	51	51 000
Guadeloupe.....	7	7 000
Guyane.....	5	5 000
Martinique.....	8	8 000
Réunion.....	8	8 000
Mayotte.....	3	3 000
Nouvelle-Calédonie.....	5	5 000
Polynésie française.....	4	4 000
Saint-Pierre-et-Miquelon.....	2	2 000
Wallis-et-Futuna.....	2	2 000
Totaux.....	650	650 000